



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022**

### **I. FINANCES**

1/ Le budget principal et les 6 budgets annexes ont été votés. Deux nouveaux budgets sont créés pour 2022 : celui du lotissement Les Rives de la Sumène et celui du pôle santé.

Les deux budgets des lotissements Le Clos des Genêts et Le Vallon du Suc seront clôturés, permettant de dégager une recette de 229 980 € reprise au budget communal. Cependant, ce dernier subit la baisse continue des dotations de l'Etat et la nouvelle réglementation en matière de récupération de la tva, ne permettant plus de bénéficier du fonds de compensation de la tva sur les terrains sportifs (perte de recette de 200 000 €).

2/ Les taux d'imposition restent inchangés pour 2022 :  
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.24 %,  
Taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 97.95 %.

3/ Le Conseil Municipal reconduit l'opération jobs jeunes : 20 h de travail en mairie pour une bourse de 120 € destinée à financer le permis de conduire, le BAFA...

### **II. CIMETIERE**

La commune a entrepris les démarches en 2017 pour reprendre les tombes en état d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées et permettent aujourd'hui au conseil municipal de valider la reprise de 9 concessions.

Un arrêté municipal prononcera cette reprise.

Les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Par ailleurs, le règlement du cimetière, mis à jour, est disponible sur le site internet de la commune.